

**Pas d'inscription  
le dimanche**

Les 9 clochers en Beaujolais, 7 et 8 octobre 2017

## BULLETIN D'ENGAGEMENT

A poster au plus tard le mardi 3 octobre ( Réception courrier au plus tard jeudi 5 octobre )

Adresse : Les 9 Clochers 1 Avenue de la République 69380 CHAZAY D'AZERGUES

A déposer jusqu'au jeudi 5 octobre inclus avant 17h :

TERRE DE RUNNING 8, rue de la Barre - 69002 LYON

TERRE DE RUNNING RN6 - 69760 LIMONEST

LES 9 CLOCHERS 1 Avenue de la République 69 CHAZAY D'AZERGUES



5 Clochers (12 Km)  
11,00 €

9 Clochers (25 Km)  
13,00 €

Foulées jeunes  
2 € (8 octobre 2016)

Chèque à l'ordre de « Les 9 clochers » (Merci de ne pas l'agrafer)

**( Un bulletin par coureur - Ecrire en majuscules SVP )**

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

SEXE : M F (entourer la bonne réponse) Date de naissance : ...../..... / 19 .....

CLUB : \_\_\_\_\_

ENTREPRISE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Cochez l'une des cases suivantes :

- Je suis licencié FFA ou FFTRI : je joins la photocopie de ma licence valide le 8 octobre 2017
- Je suis non-licencié FFA ou FFTRI : je joins un certificat médical délivré après le 8 octobre 2016 portant obligatoirement la mention : Non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.  
**Aucun autre libellé ne sera accepté**

**Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs nés après le 8 Octobre 1999**

**En complément de la photocopie de la licence ou certificat médical.**

*J'autorise mon fils - ma fille à participer à l'épreuve pour laquelle figure ci-dessus son inscription. Je l'autorise également à recevoir tous les premiers soins qui s'avèrent nécessaires en cas d'accident ; d'être transporté à l'hôpital en cas d'urgence et à faire pratiquer toute intervention chirurgicale urgente en cas de nécessité constatée par un médecin.*

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

*L'inscription sera refusée en cas d'absence de l'un des justificatifs demandés (loi n° 99-223 du 23 mars 1999). Extrait du règlement : « toute inscription implique la prise de connaissance et l'entière acceptation du règlement de l'épreuve »*